PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE MARDI 7 FÉVRIER 2023, À 20H.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1 Madame Chantal Séguin, conseillère #2 Monsieur Louis Touchette, conseiller #3 Monsieur Yoland Neault, conseiller #5 Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6 Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Poste vacant:

Conseiller #4

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-02-2023

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

- 1. Présence et vérification du quorum
- 2. Ouverture de la séance
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023
- 5. Correspondance
- 6. Finances
 - 6.1 Dépenses
 - 6.2 Revenus
- 7. Dépenses à approuver
- 8. Demandes
- 9. Affaires courantes
 - 9.1 Rapport incendie 2022 Schéma de couverture de risques
- 10. Règlements
- 11. Rapport des comités
- 12. Affaires nouvelles
- 13. Période de question
- 14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

16-02-2023

IL EST PROPOSÉ par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023.

ADOPTÉE

5 CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

6 FINANCES

6.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de janvier 2023 pour un montant total de 42 031,11\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

17-02-2023

IL EST PROPOSÉ par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

6.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 2 091,84\$ incluant les revenus de perception.

7 DÉPENSES À APPROUVER

NIL

8. DEMANDES

NIL

9. AFFAIRES COURANTES

9.1 RAPPORT INCENDIE 2022 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité auprès des membres du Conseil municipal pour approbation;

18-02-2023

IL EST PROPOSÉ par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2022 et d'autoriser son dépôt au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

ADOPTÉE

10. RÈGLEMENTS

NIL

11. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 VÉRIFICATION ET REMISE AUX NORMES DE L'ÉLECTICITÉ À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE, lors d'un bris du système de chauffage à la salle multifonctionnelle, il a été constaté des anomalies dans les installations électriques du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe Vigneault a remis un rapport des différentes anomalies rencontrées et que celles-ci représentent un risque élevé de problèmes et d'incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Groupe Vigneault pour la vérification complète du système électrique ainsi que la mise aux normes des installations pour un montant budgétaire de 4 985,79\$ plus taxes;

19-02-2023

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de vérification et remise aux normes de l'électricité de la salle multifonctionnelle à l'entreprise Groupe Vigneault pour un montant budgétaire de 4 985,79\$ plus taxes.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-02-2023

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h33.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire	Carine Neault, directrice générale et
	greffière-trésorière